

PROCES-VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 28 mars 2011

L'an deux mille onze, le lundi 28 mars, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 18 février 2011, se sont réunis en séance ordinaire et publique à Douains, sous la présidence de M. Gérard VOLPATTI, Président.

Il procède à l'appel nominal des délégués et constate la présence des **délégués titulaires** suivants :

Joseph PLACIER, Maurice LEVACHER, Michel DUVAL, Michel CITHER, Guillaume GRIMM, Joseph RENARD, Jean-Michel de MONICAULT, Nicole NUYENS, Daniel BOISARD, Jacques POUCHIN, Alain GUENEAU, Pascal JOLLY, Véronique SIPMA, Fernando ALVES, Claude LANDAIS, Louis-Joseph HENRY, Didier HERBEAUX, Gilbert NOEL, François MARIN-RICCI, André TURC, Jean-Louis PAUL, Marc VANCAEYZEELE, Yves ROCHETTE, Mauricette PERLY, Jean BONNAFOUS, Pascal LEHONGRE, Jean-Jacques CHOLET, Christian LE DENMAT, Céline MIRAUX, Patrick HEITZ, Jean-Pierre METAYER, Pierre ROUGEOT, Jack COQUENTIN, Gérard VOLPATTI, Cécile CARON, Martial CHEVALLIER, Jean-Yves HILLION, Marcel BENY, Moïse LEVASSEUR, Philippe NGUYEN THANH, Jean-Luc PIEDNOIR, Jean-Claude MARY, Jean-Luc LECOMTE, Guillaume GUIBET, Lysianne ELIE-PARQUET, Claude ANSEAUME.

Délégués suppléants votants / pouvoirs :

Isabelle BESSAC, Geneviève CAROF, Hélène DUMUR, Christian LEFEVRE, Jacqueline POTEL, Gilbert BERNARDIN, Claire LEMPERNESSE, Jean-Luc MAUBLANC, Jean-Luc DELETRE, Alain JOURDREN, Anne GRANIER.

Délégués suppléants non votants :

Geneviève de SONNEVILLE, Olivier BRUERE, Alain PLEGE, Jacky SABOURIN, Pascal DUGUAY, Luc HEBERT, Frédérique DAIGREMONT, Henri BERGAMI, Henri VENTROUX, Claudie ASMONTI, Philippe DESPRES, Daniel GABANOU, Michel BRICOUT, Claude WOLFF, Pascal POISSON, Bernard PATIN, Xavier AGUSTI, Hélène SEGURA.

Délégués titulaires absents/excusés :

Michel MÉNARD, Nicole DELATRE, Jocelyne RIDARD, Pierre DURO, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-François GAFFIOT, Claude BRICOUT, Michel MARCHAND, Lucien TESQUET, Pieternella COLOMBE, Dominique LE LOUEDEC, Jean-Michel MAUREILLE, Jean-Marie PALAIS, Christian BIDOT.

Délégués suppléants absents/excusés :

Sébastien VALLENGELIER, Bernard GUILLOIS, Chantal SIMONETTI, Daniel BRETON, Armelle DEWULF, Jean BARBIER, Thierry CALVET, François LAMY, Pierre LANCESTREMERE, Vincent COURTOIS, Olivier JOLY, Philippe SAMSON, Didier COURTAT, Yves DERAEEVE, Liliane HENRY, Michel VERGNOL, Serge CHAYE, Frédérique FAULQUE de JONQUIERES, Isabelle MACE, Dominique BROSSEAU, Jean JOUAULT, Gérard NININ, Marie BONNANS, Eric PICHOU, Michèle DUCARDONNET, Christelle JONOT, Isabelle DUPONQ, Maryse AVICE, Mohamed Ali ADRAOUI, Christian ROUSSEAU, Marc WEIPPERT.

M. Gérard VOLPATTI constate que le quorum est atteint

M. Michel CITHER (délégué titulaire de la commune de Bueil) est désigné Secrétaire de séance

Les délégués communautaires approuvent le procès-verbal du conseil du 31 janvier 2011 ; En conséquence, la liste d'émargement s'y rapportant, circulera durant la réunion.

L'ensemble des délégués accepte de délibérer sur onze rapports supplémentaires, remis sur table :

- Dix autorisations de programmes (compétence assainissement),
- version modifiée du rapport n° 40/03/2011 relatif au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - facturation de diagnostics et des contrôles lors des ventes. Il annule et remplace celui transmis par courrier.

Rappel : Monsieur le Président relance les délégués qui n'ont pas retourné leur coupon-réponse concernant la dématérialisation des convocations des élus.

Il informe l'assemblée du prochain Conseil Communautaire qui se tiendra le lundi 23 mai 2011 à 18 heures.

Enfin, il propose que les rapports ne soient pas présentés selon l'ordre des tomes mais par compétences.

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 34 / 03 / 2011

Tarification 2011/2012 pour l'école de musique de Saint-Marcel et le Conservatoire à rayonnement intercommunal de la CAPE

Ce rapport est présenté par M. Pascal JOLLY.

M. JOLLY précise qu'il s'abstiendra sur ce rapport.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (8 abstentions)

- d'approuver les nouvelles modalités (telles que précisées ci-dessous) et les grilles tarifaires (jointes en annexe), de l'école de musique de Saint-Marcel et le conservatoire de musique à rayonnement intercommunal de la CAPE, pour la saison 2011/2012.

Nouvelles modalités :

- *Extension du tarif jeunes jusqu'à 25 ans au lieu de 18 ans dans les 2 établissements, sur présentation d'une carte étudiante valide,*
- *Application d'un tarif de jury d'examens unique pour les 2 établissements à savoir 110 € nets la vacation,*
- *Tarifs préférentiels pour les spectacles diffusés par le conservatoire pour les enfants adhérents du conservatoire,*
- *Fusion au conservatoire les 2 tarifs d'éveil musical en 1 tarif unique,*
- *Nouvelle dénomination « formule » pour plus de lisibilité des intitulés de formation au conservatoire,*
- *Création d'une nouvelle formule dite conventionnée qui permet la validation de la pratique collective obligatoire du cursus chez des associations partenaires de qualité,*
- *Mise en place d'une progressivité des tarifs de location des instruments au conservatoire pour inciter les familles à l'acquisition d'un instrument à partir de la 4^{ème} année,*
- *Mise en place de nouvelles modalités pour les stages au conservatoire et la rémunération de cachet d'artiste dans le cadre de projet de diffusion restant néanmoins très exceptionnel,*
- *Fusion tarifaire au plus bas des cycles 1 et 2 de l'école de musique,*
- *Création d'ateliers de découverte et le développement des pratiques collectives à l'école de musique avec notamment un orchestre d'Harmonie.*

★★★★★

Rapport 15 / 03 / 2011

Approbation du rapport d'activités 2010 et perspectives 2011 du service assainissement

Ce rapport est présenté par M. LE DENMAT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité (5 abstentions)

- d'approuver le rapport d'activités 2010 et les perspectives 2011 du service Assainissement.

★★★★★

Rapport 18 / 03 / 2011

Compte administratif 2010 du budget annexe assainissement

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2010 du budget annexe de l'Assainissement ;
- D'approuver le bilan global de l'exercice 2010 :

		EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES		4 007 359 €	3 631 015.00 €	9 614 789 €	3 540 125.63 €	2 700 620 €
DEPENSES		4 007 359 €	1 412 393.80 €	9 614 789 €	4 932 903.22 €	2 011 060 €
BALANCE	Excédent		2 218 621.20 €			689 560.00 €
	Besoin de financement				1 392 777.59 €	
	Déficit TOTAL de financement				703 217.59 €	

- D'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget annexe Assainissement, comme suit :

Résultat de la section			
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
EXPLOITATION			
Excédent	2 218 621.20 €	-703 217.59 €	1 515 403.61 €
Besoin de financement			
INVESTISSEMENT			
Excédent			
Besoin de financement	703 217.59 €	703 217.59 €	0.00 €

L'excédent de 1 515 403.61 € sera repris au budget primitif 2011.

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 39 / 03 / 2011

Budget primitif 2011 du budget annexe assainissement

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (5 abstentions)

- d'approuver le projet de budget primitif 2011 du budget annexe Assainissement qui s'équilibre en section de fonctionnement à 4 367 343 € et en section d'investissement à 12 522 013 €.

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 19 / 03 / 2011

Compte administratif 2010 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2010 du budget annexe du SPANC ;
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2010 :

		EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES		277 579 €	117 685.48 €	18 014 €	513.08 €	0 €
DEPENSES		277 579 €	123 091.67 €	18 014 €	16 716.62 €	0 €
BALANCE	Excédent					
	Besoin de financement		5 406.19 €		16 203.54 €	
	BesoinTOTAL de financement				16 203.54 €	
	Excédent TOTAL de financement					

- D'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget annexe du SPANC, comme suit :

		Résultat de la section		
		Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
EXPLOITATION				
Excédent				
Besoin de financement		5 406.19 €		5 406.19 €
INVESTISSEMENT				
Excédent				
Besoin de financement		16 203.54 €		16 203.54 €

Ces déficits seront repris au budget primitif 2011.



Rapport 40 / 03 / 2011

Budget primitif 2011 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (5 abstentions)

- D'approuver le projet de budget primitif 2011 du budget annexe du SPANC qui s'équilibre en section de fonctionnement à 256 006 € et en section d'investissement à 17 504 €
- De fixer à vingt euros (20 €) le montant de la redevance du SPANC, pour l'année 2011,
- De fixer à soixante euros (60 €) la facturation des diagnostics,
- De fixer à soixante euros (60 €) la facturation des contrôles lors des ventes.



Rapport 49 / 03 / 2011

Autorisations de programmes - créations

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver les créations des autorisations de programmes suivantes :

✓ **201103 Assainissement – STEP de Bueil**

Montant total et répartition des crédits de paiement :

Année	Montant
2011	140 966 €
2012	82 000 €
2013	1 137 500 €
2014	1 082 500 €
TOTAL	2 442 966 €

✓ **201104 Assainissement – STEP de Sainte-Colombe-Près-Vernon**

Montant total et répartition des crédits de paiement :

Année	Montant
2011	115 436 €
2012	353 500 €
2013	355 000 €
TOTAL	823 936 €

✓ **201105 Assainissement – 7^{ème} tranche Gadencourt / Hécourt**

Montant total et répartition des crédits de paiement :

Année	Montant
2011	52 500 €
2012	851 000 €
2013	855 500 €
TOTAL	1 759 000 €

✓ **201106 Assainissement – Giverny phase 3**

Montant total et répartition des crédits de paiement :

Année	Montant
2011	627 361 €
2012	1 190 750 €
TOTAL	1 818 111 €

✓ **201107 Assainissement – Pont bascule Iris**

Montant total et répartition des crédits de paiement :

Année	Montant
2011	86 526 €
2012	110 000 €
TOTAL	196 526 €

✓ **201108 Assainissement – Filière boues Gadencourt**

Montant total et répartition des crédits de paiement :

Année	Montant
2011	288 660 €
2012	397 000 €
TOTAL	685 660 €

✓ **201109 Assainissement – rue Pasteur**

Montant total et répartition des crédits de paiement :

Année	Montant
2011	216 512 €
2012	765 000 €
TOTAL	981 512 €

✓ **201110 Assainissement – renforcement réseau Douers**

Montant total et répartition des crédits de paiement :

Année	Montant
2011	202 553 €
2012	136 000 €
TOTAL	338 553 €

✓ **201111 Assainissement – rues de la Ravine et des Près**

Montant total et répartition des crédits de paiement :

Année	Montant
2011	172 728 €
2012	117 000 €
TOTAL	289 728 €

✓ **201112 Assainissement – auto-surveillance des bassins de collecte**

Montant total et répartition des crédits de paiement :

Année	Montant
2011	115 729 €
2012	135 000 €
TOTAL	250 729 €

★★★★★

Rapport 16 / 03 / 2011

Approbation du rapport d'activités 2010 et perspectives 2011 du service eau potable et clientèle

Ce rapport est présenté par M. LE DENMAT.

En tant que Président du Centre Communal d'Action Sociale de Vernon, M. NGUYEN THANH considère qu'une augmentation du prix de l'eau aggravera la situation de précarité de certaines familles. Il votera donc contre ce rapport.

M. LECOMTE propose une réflexion sur une éventuelle facturation progressive de l'eau et de l'assainissement.

M. RENARD souligne que le réservoir d'eau potable évoqué page 180 du tome 1, ne se situe pas à Rouvray mais à Chambray.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité (5 voix Contre et 3 abstentions)

- d'approuver le rapport d'activités 2010 et les perspectives 2011 du service eau potable et clientèle.



Rapport 26 / 03 / 2011

Compte administratif 2010 du budget annexe de l'eau potable en régie

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2010 du budget annexe de l'eau en régie ;
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2010 :

		EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES		7 974 014 €	8 081 980.87 €	3 034 566 €	1 595 892.55 €	51 508 €
DEPENSES		7 974 014 €	6 372 891.79 €	3 034 566 €	1 573 324.50 €	255 767 €
BALANCE	Excédent		1 709 089.08 €		22 568.05 €	
	Besoin de financement					204 259.00 €
	Besoin TOTAL de financement				181 690.95 €	

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (1 abstention) :

- D'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget annexe de l'eau en régie, comme suit :

		Résultat de la section		
		Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
EXPLOITATION				
	Excédent	1 709 089.08 €	-181 690.95 €	1 527 398.13 €
	Besoin de financement			
INVESTISSEMENT				
	Excédent			
	Besoin de financement	181 690.95 €	181 690.95 €	0.00 €

L'excédent de 1 527 398.13 € sera repris au budget primitif 2011.



Rapport 27 / 03 / 2011

Compte administratif 2010 du budget annexe de l'eau potable en affermage

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2010 du budget annexe de l'eau en affermage ;
- D'approuver le bilan global de l'exercice 2010 :

		EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES		1 179 142 €	1 180 879.65 €	260 704 €	296 410.93 €	0 €
DEPENSES		1 179 142 €	918 562.01 €	260 704 €	98 858.62 €	16 468 €
BALANCE	Excédent		262 317.64 €		197 552.31 €	
	Besoin de financement					16 468.00 €
	Excédent TOTAL de financement				181 084.31 €	

- D'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget annexe de l'eau en affermage, comme suit :

		Résultat de la section		
		Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
EXPLOITATION				
Excédent		262 317.64 €	0.00 €	262 317.64 €
Besoin de financement				
INVESTISSEMENT				
Excédent		181 084.31 €		181 084.31 €
Besoin de financement				

Ces excédents seront repris au budget primitif 2011.

★★★★★

Rapport 47 / 03 / 2011

Budget primitif 2011 du budget annexe eau en régie

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 voix Contre et 1 abstention)

- d'approuver le projet de budget primitif 2011 du budget annexe de l'eau en régie qui s'équilibre en section de fonctionnement à 8 614 041 € et en section d'investissement à 2 520 883 €

★★★★★

Rapport 48 / 03 / 2011

Budget primitif 2011 du budget annexe eau en affermage

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité (4 voix Contre)

- d'approuver le projet de budget primitif 2011 du budget annexe de l'eau en affermage qui s'équilibre en section de fonctionnement à 522 317 € et en section d'investissement à 759 899 €

★★★★★

Rapport 06 / 03 / 2011

Approbation du rapport d'activités 2010 et perspectives 2011 du service transports et des tarifs 2011/2012 du transport scolaire

Ce rapport est présenté par M. TURC.

En raison du nombre important de désistement suite à réservation, un règlement relatif au Transport A la Demande (TAD) sera prochainement proposé.

M. LECOMTE se félicite de l'augmentation de fréquentation des transports ainsi que de l'amélioration de certaines dessertes mais trouve inacceptable le paiement du transport scolaire des maternels et primaires.

Au lieu d'un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants, il suggère l'application du quotient familial pour le calcul du tarif, voire la gratuité.

M. TURC se réjouit de l'effort des CCAS qui a contribué au transport de l'ensemble des enfants.

M. POUCHIN renouvelle sa demande de correspondance vers Evreux.

M. TURC lui précise que les communes de la vallée (Fontaine-sous-Jouy, Chambray...) ont obtenu cette correspondance en direction de Vernon.

M. PATIN espère une progression des services proposés par le Transcape sur Vernon. Il considère que le TAD (Transport A la Demande) mis en place pour les communes de Pacy, Ménilles et Saint-Aquilin de Pacy n'est pas rentable. Par ailleurs, il renouvelle sa demande de desserte au collège Cervantes, le matin. Enfin, il suggère la gratuité du transport scolaire des maternels et primaires.

M. TURC rappelle que la volonté de la CAPE n'est pas de remettre en cause le TAD en milieu rural mais, au contraire, de le développer.

S'agissant des recettes supplémentaires, il rappelle que le budget principal abonde le budget annexe des Transports afin de l'équilibrer.

M. VOLPATTI réaffirme sa volonté d'équité pour l'ensemble des élèves du territoire, qu'ils soient maternels, primaires, collégiens ou lycéens.

Mme SEGURA conteste ce principe d'équité qui consiste à aligner des tarifs à la hausse.

M. VOLPATTI rappelle qu'au cours de la séance plénière du 21 mars 2011, une prospective actualisée des finances de la CAPE a été présentée. Les chiffres qui ont été avancés, tenaient compte des économies réalisées et de recettes exceptionnelles. C'est la raison pour laquelle le produit de la taxe sur les ménages est revu à la baisse dans la proposition de budget faite aujourd'hui. Il se dit soucieux de faire preuve de prudence et de transparence.

M. MARY considère que l'instauration de tarifs pour le transport scolaire va à l'encontre du principe de gratuité de l'enseignement en primaire.

Il aurait préféré une augmentation plus substantielle du produit de la taxe des ménages au profit de la gratuité de ce transport.

M. VOLPATTI rappelle que les communes participent aux frais de scolarité de leurs enfants fréquentant un établissement extérieur.

Mme ELIE-PARQUET souhaiterait que le temps de transport des lycéens soit réduit pour les communes situées en fin de ligne (Villégats). Cette situation oblige souvent les parents à aller chercher leur enfant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 voix Contre et 7 abstentions)

- d'approuver le rapport d'activités du service des Transports, établi pour l'année 2010,
- d'approuver le fait, qu'en raison d'une activité importante entre le mois de juin et d'octobre, la date de remise des dossiers d'inscription complets au service des transports scolaires de la CAPE est fixée au vendredi 1^{er} juillet 2011. Les cartes de transport dont le dossier aura été déposé après cette date seront à retirer directement à la CAPE, elles ne seront plus envoyées par voie postale,
- de retenir les montants suivants en ce qui concerne les participations à demander aux autres collectivités pour lesquelles la CAPE assure le transport d'élèves :

Elèves	Montant (en euros)
Grand Evreux Agglomération	160,00 €/ élève
Communauté de Communes des Portes Normandes	160,00 €/ élève
Communauté de Communes Eure Madrie Seine	160,00 €/ élève

- d'appliquer les tarifs suivants à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2011 en ce qui concerne les parts parentales sur le territoire où la CAPE est organisatrice de premier rang de transport scolaire :

Elèves	Montant (en €)
<i>Ecoles maternelles et primaires, collèges et lycées :</i>	
Par an pour un enfant inscrit	60,00 €
Par an pour le deuxième enfant inscrit	50,00 €
Par an pour le troisième enfant inscrit	40,00 €
Par an pour le quatrième enfant inscrit	30,00 €
Par an pour le cinquième enfant inscrit	20,00 €
Par an pour le sixième enfant inscrit	10,00 €
Par an à partir du septième enfant inscrit	gratuit
Pour 2 trimestres	40,00 €
Pour 1 trimestre	25,00 €
Lycée pensionnaire	40,00 €
Duplicata de la carte	8,00 €



Rapport 25 / 03 / 2011

Compte administratif 2010 du budget annexe du Transport

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2010 du budget annexe du Transport ;
- D'approuver le bilan global de l'exercice 2010 :

		EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES		3 796 995 €	3 782 926.33 €	448 552 €	207 163.10 €	15 000 €
DEPENSES		3 796 995 €	3 446 489.17 €	448 552 €	125 138.68 €	91 409 €
BALANCE	Excédent		336 437.16 €		82 024.42 €	
	Besoin de financement					76 409.00 €
	Excédent TOTAL de financement				5 615.42 €	

- D'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget annexe du Transport, comme suit :

Résultat de la section			
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
EXPLOITATION			
Excédent	336 437.16 €	0.00 €	336 437.16 €
Besoin de financement			
INVESTISSEMENT			
Excédent	5 615.42 €		5 615.42 €
Besoin de financement			

Ces soldes positifs, engendrés par une recette supplémentaire du versement transport liée à la régularisation des taux par l'URSSAF d'une part, et au décalage des dépenses d'investissement d'autre part, seront repris au budget primitif 2011. Ceux-ci permettront de financer, pour les années à venir, l'indexation du contrat de délégation de service public du transport urbain, telle que prévu au contrat.



Rapport 46 / 03 / 2011

Budget primitif 2011 du budget annexe du Transport

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la Majorité (4 voix Contre et 4 abstentions)

- D'approuver le projet de budget primitif 2011 du budget annexe du Transport qui s'équilibre en section de fonctionnement à 3 821 979 € et en section d'investissement à 417 870 €

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 03 / 03 / 2011

Approbation du rapport d'activités 2010 et perspectives 2011 du service Développement économique

Ce rapport est présenté par M. ROCHETTE.

M. NGUYEN THANH souhaite intervenir sur ce rapport.

S'agissant de la zone d'activités des Saules, il rappelle avoir averti à plusieurs reprises la CAPE sur ce dossier compliqué. Il s'oppose à la prise en charge du rond-point par la CAPE.

S'agissant du LRBA, il informe que la ville de Vernon doit se positionner sur l'acquisition de ce site à l'euro symbolique. Une telle décision engendrerait des charges importantes pour la ville qui seraient à évoquer avec la CAPE.

M. ROCHETTE insiste sur le fait que le refus du projet par le Conseil, de la ZA des Saules ne remet pas en cause cette zone d'activités, qui a une vocation commerciale.

M. MARY se dit méfiant face au projet MacArthurGlen. Malgré les retombées fiscales prévisibles pour la CAPE et une redynamisation du bâtiment local, il conseille de prendre avec beaucoup de circonspection, les promesses tenues par l'investisseur. Il se dit impatient de connaître le bilan de l'étude d'impact qui précisera, notamment, les rations en termes d'emplois et de surfaces.

Il conteste l'idée que seules sont écoulées les surplus de collections. Les villages de marques ont, selon lui, leur concept de marketing à travers les produits qu'ils proposent.

Enfin, il considère que cette consommation ostentatoire qui favorise le développement du tourisme commercial, y compris le dimanche, va à l'encontre du principe et des valeurs défendues au travers de la notion de développement durable.

M. LECOMTE s'interroge sur la nature des emplois, les conditions de travail et les salaires qui seront proposés.

M. VOLPATTI lui confirme que la CAPE restera très vigilante quant aux promesses du groupe MacArthurGlen et confirme que chaque point abordé, sera conventionné. Il précise cependant que ce projet d'un grand intérêt territorial, doit être parfaitement étudié.

M. NGUYEN THANH informe l'assemblée qu'il s'abstiendra sur ce rapport.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (5 abstentions)

- d'approuver le rapport d'activités 2010 et les perspectives 2011 du service Développement économique.

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 20 / 03 / 2011

Compte administratif 2010 du budget annexe Normandie Parc

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2010 du budget annexe du Normandie Parc ;
- D'approuver le bilan global de l'exercice 2010 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES		700 000 €	731 737.35 €	619 300 €	221 019.67 €	0 €
DEPENSES		700 000 €	236 630.78 €	619 300 €	94 934.46 €	0 €
BALANCE	Excédent		495 106.57 €		126 085.21 €	
	Besoin de financement					- €
	Excédent TOTAL de financement				126 085.21 €	

- D'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget annexe du Normandie Parc, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
FONCTIONNEMENT			
Excédent	495 106.57 €	495 106.57 €	0.00 €
Besoin de financement			
INVESTISSEMENT			
Excédent	126 085.21 €	495 106.57 €	621 191.78 €
Besoin de financement			

Au 31 décembre 2010, le budget du Normandie Parc présente un excédent de financement.

Cet excédent sera repris au budget primitif 2011.

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 41 / 03 / 2011

Budget primitif 2011 du budget annexe Normandie Parc

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (4 abstentions)

- D'approuver le projet de budget primitif 2011 du budget annexe du Normandie Parc qui s'équilibre en section de fonctionnement à 112 500 €.
- D'approuver la section d'investissement qui se présente en suréquilibre de la manière suivante :
 - ✓ Recettes : 659 291 €
 - ✓ Dépenses : 0 €

★★★★★★

Rapport 21 / 03 / 2011

Compte administratif 2010 du budget annexe de l'Hôtel d'entreprises

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2010 du budget annexe de l'Hôtel d'entreprises ;
- D'approuver le bilan global de l'exercice 2010 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES		104 917 €	96 745.35 €	46 564 €	11 580.31 €	0 €
DEPENSES		104 917 €	11 981.77 €	46 564 €	2 647.16 €	0 €
BALANCE	Excédent		84 763.58 €		8 933.15 €	
	Besoin de financement					
	Besoin TOTAL de financement					
	Excédent TOTAL de financement				8 933.15 €	

- D'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget annexe de l'Hôtel d'entreprises, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
FONCTIONNEMENT			
Excédent	84 763.58 €	0.00 €	84 763.58 €
Besoin de financement			
INVESTISSEMENT			
Excédent	8 933.15 €	0.00 €	8 933.15 €
Besoin de financement			

Ces excédents seront repris au budget primitif 2011.



Rapport 42 / 03 / 2011

Budget primitif 2011 du budget annexe de l'Hôtel d'entreprises

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

M. GUIBET constate dans le compte administratif 2010, un excédent de fonctionnement qu'il juge, important. Les dépenses réalisées en 2010 devraient conduire à des inscriptions budgétaires 2011 plus modestes selon lui. Il suggère d'inscrire un crédit de travaux sur ce budget annexe et non sur le budget principal.

M. CHOLET précise que ce budget annexe est assujéti à TVA et qu'il est préférable, d'un point de vue comptable, de procéder ainsi. Il souligne également que le financement du rond-point apparaît dans le bilan de ZAC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité (4 voix Contre et 2 abstentions)

- D'approuver le projet de budget primitif 2011 du budget annexe de l'Hôtel d'entreprises qui s'équilibre en section de fonctionnement à 166 563 € et en section d'investissement à 136 496 €.



Rapport 22 / 03 / 2011

Compte administratif 2010 du budget annexe de la pépinière d'entreprises

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2010 du budget annexe de la pépinière d'entreprises ;
- D'approuver le bilan global de l'exercice 2010 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES		278 513 €	277 774.01 €	110 621 €	4 108.52 €	0 €
DEPENSES		278 513 €	26 537.87 €	110 621 €	4 108.52 €	0 €
BALANCE	Excédent		251 236.14 €			
	Besoin de financement					- €
	BesoinTOTAL de financement				0.00 €	

- D'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget annexe de la pépinière d'entreprises, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
FONCTIONNEMENT			
Excédent	251 236.14 €	0.00 €	251 236.14 €
Besoin de financement			
INVESTISSEMENT			
Excédent			
Besoin de financement	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Ces excédents seront repris au budget primitif 2011.

★★★★★

Rapport 43 / 03 / 2011

Budget primitif 2011 du budget annexe de la pépinière d'entreprises

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (5 abstentions)

- D'approuver le projet de budget primitif 2011 du budget annexe de la pépinière d'entreprises qui s'équilibre en section de fonctionnement à 307 436 € et en section d'investissement à 135 436 €.

★★★★★

Rapport 23 / 03 / 2011

Compte administratif 2010 du budget annexe de la zone d'activités des Saules

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2010 du budget annexe de la zone d'activités des Saules ;
- D'approuver le bilan global de l'exercice 2010 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Restes à réaliser
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	
RECETTES		1 173 636 €	1 138 840.98 €	1 173 636 €	24 557.39 €	
DEPENSES		1 173 636 €	1 138 840.98 €	1 173 636 €	1 138 840.98 €	
BALANCE	Excédent		- €			
	Besoin de financement				1 114 283.59 €	- €
	Besoin TOTAL de financement				1 114 283.59 €	
	Excédent TOTAL de financement					

- D'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget annexe de la zone d'activités des Saules, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
FONCTIONNEMENT			
Excédent	0.00 €		0.00 €
Besoin de financement			
INVESTISSEMENT			
Excédent			
Besoin de financement	1 114 283.59 €	0.00 €	1 114 283.59 €

Ce budget présente un besoin de financement puisque son équilibre ne sera assuré que lors de la vente des terrains aménagés.

Ces résultats seront repris au budget primitif 2011.

★★★★★

Rapport 44 / 03 / 2011

Budget primitif 2011 du budget annexe de la zone d'activités des Saules

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité (4 voix Contre)

- D'approuver le projet de budget primitif 2011 du budget annexe de la zone d'activités des Saules qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 175 391 € et en section d'investissement à 2 289 675 €.

La séance est levée à 21 h 00

Le Président,

Gérard VOLPATTI